

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2243>



Analyse de la rentrée 2007 par le Conseil Départemental
du 13 septembre

Une rentrée en trompe-l'oeil

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: vendredi 14 septembre 2007

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Texte adopté à l'unanimité par le Conseil Départemental du SNES de Saône -et-Loire réuni à Chalon-sur-Saône le 13 septembre 2007.



Depuis 3 ans, dans le Second Degré, environ 15 000 postes ont été supprimés au plan national, ce qui s'est traduit par le retrait de 127,5 Equivalents Temps Pleins dans les 53 collèges et 171 Equivalents Temps Pleins dans les lycées de notre département. En effet, loin de profiter de la baisse du nombre d'élèves pour améliorer leur prise en charge, les gouvernements successifs en ont fait un prétexte pour retirer des moyens dans une proportion bien supérieure à ce qu'aurait pu justifier, dans une vision purement comptable, la baisse démographique.

La rentrée 2007 s'inscrit dans ce cadre avec le retrait de plus 5000 postes au plan national dont seulement 2000 au titre de la démographie ; les 3000 postes que devait justifier l'application du décret « (de) Robien » n'ont été restitués qu'en heures supplémentaires après l'abrogation de ce texte obtenue par la mobilisation des personnels. En Saône-et-Loire la rentrée 2007 est donc marquée par le retrait de 41 ETP dans les collèges et 72 ETP dans les lycées.

C'est pourquoi cette rentrée techniquement réussie, selon l'expression consacrée par les responsables de l'Education Nationale, **est un trompe-l'œil** qui ne peut masquer la dégradation continue des conditions de travail des élèves et des personnels dans les classes.



Ainsi, **les effectifs par division poursuivent leur augmentation** dans les collèges avec désormais une moyenne de plus de 24 élèves : près du tiers des collégiens de notre département étudieront cette année dans une classe très chargée (de 26 à 30 élèves). Dans les lycées généraux et technologiques, les effectifs dépassent quasiment partout 30 élèves et parfois 35 élèves par division ; de plus, concernant les langues vivantes, la promesse faite en 2005 par le ministre de l'Education Nationale François Fillon, d'utiliser les heures dégagées par la suppression des TPE en Terminale pour alléger les groupes à tous les niveaux n'est pas tenue et les effectifs en classe de 1ère sont souvent lourds. Enfin, le regroupement d'élèves de filières différentes se développe (par exemple ceux des filières L et ES en philosophie et français, ou des filières S/STG en langues) posant de nombreux problèmes pédagogiques.

Malgré son annonce tardive, **l'assouplissement de la carte scolaire** semble avoir produit une perte sensible d'effectifs dans certains établissements (collège de Montcenis, lycée de Louhans) : le SNES rappelle son attachement au principe de la sectorisation scolaire qui doit être utilisée pour assurer une réelle mixité sociale sur tout le territoire.



Sur le plan des horaires d'enseignement, depuis la rentrée 2006, les élèves du cycle central bénéficient d'un

volume hebdomadaire réduit d'une demi-heure ; malgré cette économie financée au détriment des collégiens, de nombreux établissements du département ont dû abandonner les Itinéraires De Découverte, faute des moyens nécessaires pour les mettre en œuvre dans des conditions satisfaisantes. D'autre part, les PPRE (Programmes Personnalisés de Réussite Educative) censés permettre une prise en charge des collégiens les plus en difficulté doivent être généralisés à tous les niveaux sans qu'une évaluation de leur mise en place en 6ème ait été conduite, et sans aucun moyen nouveau.

L'accompagnement éducatif, promu dans les médias comme une amélioration importante de la prise en charge des élèves, ne doit se mettre en place que dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire (9 collèges dans notre département) ; défini de manière confuse dans une circulaire qui amalgame différentes activités (soutien, aide au devoir, pratiques culturelles), ce dispositif ne peut masquer la nécessité de mieux prendre en charge les élèves dans le cadre des activités d'apprentissage, ce qui implique notamment un allègement des effectifs par division et des plages d'enseignement en petits groupes.



Pour les personnels, cette rentrée est marquée par une pénibilité accrue, en raison de l'alourdissement des effectifs des classes, de l'accumulation continue de nouvelles tâches confiées aux Professeurs Principaux (PPRE, B2i, orientation...) de la multiplication des Compléments de Services sur un ou deux établissements et de l'augmentation des heures supplémentaires, qui a d'ailleurs conduit à supprimer dans les collèges de notre département un nombre de postes définitifs plus importants que le retrait en Equivalents Temps Pleins t (moins 54 postes définitifs pour 41 ETP retirés).

La situation des Titulaires d'une Zone de Remplacement reste particulièrement difficile ; elle risque d'être d'ailleurs encore dégradée par la diminution de leur nombre au plan académique (moins 19%). Dans le cadre de ses collectifs départementaux et académique, le SNES agira tout au long de l'année pour obtenir la satisfaction de leur revendication, élaborée l'année dernière, d'une bonification de 300 points au barème intra-académique, favorisant l'obtention d'un poste fixe pour tout TZR ayant accompli 5 années de services dans cette fonction.



Fédération Syndicale Unitaire

Les annonces du gouvernement Fillon sur le budget 2008 montrent que sa politique poursuivra et amplifiera celle des gouvernements Raffarin et Villepin. La suppression de 8770 postes dans le Second Degré ne peut que brider la réflexion sur les évolutions du métier d'enseignant et du système éducatif qui doit être ouverte à l'automne par le gouvernement ; elle présage un véritable reformatage du système éducatif dont les pistes sont connues (réduction de l'offre de formation, des horaires élèves, et augmentation du temps de service des personnels). Les représentants du SNES et de la FSU seront très attentifs aux conditions de préparation de la rentrée 2008 dans notre département, et notamment au traitement réservé aux collèges pour lesquels il sera très difficile de justifier une nouvelle vague de suppressions de postes puisqu'ils ne devraient perdre qu'une cinquantaine d'élèves.

Dans un contexte où la part des richesses consacrée par la France à l'éducation a fortement baissé (passant de 7,6 % du PIB en 1995 et à 6,9 % en 2002), **le SNES réaffirme son attachement à un modèle éducatif ambitieux**

disposant des moyens nécessaires pour à la fois permettre la réussite de tous les élèves, et reconnaître le travail et la qualification de ses personnels. Il est opposé au modèle qui se dessine à travers les annonces gouvernementales : postulat de l'économie budgétaire, suppression de la carte scolaire, mise en concurrence des établissements, renoncement à combattre les inégalités....



L'appel national formulé le 30 août par 15 organisations représentatives de mouvements pédagogiques, d'étudiants, de parents d'élèves et des personnels montre que **cette opposition est largement partagée dans la communauté éducative.**

C'est pourquoi les fédérations de l'éducation nationale ont d'ores et déjà posé le principe d'une action nationale commune : pour sa part, le Conseil Départemental considère que celle-ci doit prendre la forme d'une grève et ou d'une manifestation nationale .

Il appelle les sections d'établissement à réunir les personnels, par exemple dans le cadre d'une heure mensuelle d'information syndicale :

- pour combattre la campagne de dénigrement de notre système éducatif orchestrée par le gouvernement ;
- pour les informer des projets gouvernementaux, en outre la préparation du budget) en utilisant notamment les documents élaborés par le SNES ;
- pour débattre des modalités locales (par exemple le refus des taches non obligatoires) et nationales d'actions ;
- pour relancer une campagne active de syndicalisation afin de renforcer dans ce contexte difficile la première organisation représentative du Second Degré.

Il organisera, avec la section nationale, un Conseil Départemental spécial, centré sur la politique éducative du gouvernement et les propositions du SNES, au printemps, à l'occasion de la publication du livre blanc ; ce conseil départemental pourrait être suivi d'une conférence en soirée ouverte à tous les partenaires de la communauté éducative.

